

Confirmation de la présence de carpes asiatiques au Québec

CONTEXTE

Les quatre espèces de carpes asiatiques génèrent des impacts majeurs sur les milieux qu'elles colonisent et constituent une menace sérieuse pour les écosystèmes d'eau douce du Québec. La carpe de roseau est déjà établie dans le réseau hydrographique des Grands Lacs alors que la carpe argentée et la carpe à grosse tête sont actuellement aux portes de ce système. La carpe noire est, quant à elle, encore confinée dans le secteur sud du bassin versant du Mississippi aux États-Unis.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), responsable de la gestion durable de la faune au Québec, a élaboré le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques. Celui-ci comprend un volet de détection précoce permettant la mise en place d'interventions rapides.

L'analyse des fragments d'ADN animal dans l'environnement, communément décrit comme de l'ADN environnemental (ADNe), représente une technique révolutionnaire et particulièrement efficace pour détecter la présence des espèces aquatiques envahissantes alors qu'elles sont encore en faible abondance.

DÉTECTION D'ADNe DE CARPES ASIATIQUES

Le MFFP a travaillé avec le D^r Louis Bernatchez, professeur à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en génomique et conservation des ressources aquatiques, afin de démontrer la présence possible au Québec de trois espèces de carpes asiatiques, soit la carpe de roseau, la carpe argentée et la carpe à grosse tête, et ce, à l'aide d'analyses d'ADNe.

Dans le cadre de cette étude, réalisée entre 2015 et 2017, l'ADN de carpe de roseau a été détecté dans 16 des 110 sites analysés pour cette espèce. Ces échantillons positifs sont répartis dans le fleuve Saint-Laurent depuis le lac Saint-François jusqu'à l'archipel du lac Saint-Pierre, ainsi que dans le secteur aval des rivières Richelieu et Saint-François (voir figure ci-jointe).

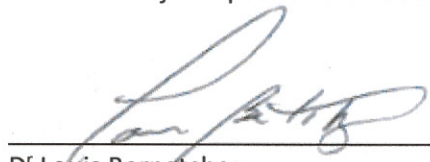
Aucune trace d'ADN de carpe argentée et de carpe à grosse tête n'a été détectée parmi les échantillons analysés pour ces espèces.

CONCLUSIONS

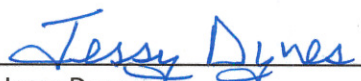
La présence de la carpe de roseau dans le système du fleuve Saint-Laurent est scientifiquement confirmée, les éléments suivants permettant d'exclure toute autre possibilité :

- le nombre élevé de détections d'ADN de carpe de roseau;
- la localisation de ces détections au sein de masses d'eaux indépendantes;
- la récurrence temporelle des détections;
- les connaissances sur les limites de persistance et de dispersion de l'ADNe;
- la capture d'une carpe de roseau dans le fleuve Saint-Laurent en mai 2016.

L'absence de détection d'ADN de carpe argentée et de carpe à grosse tête indique que ces espèces ne se trouvent toujours pas dans le fleuve Saint-Laurent.



D^r Louis Bernatchez
Professeur, Université Laval
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada
en génomique et conservation des ressources
aquatiques



M. Jessy Dynes
Directeur de l'expertise sur la faune aquatique,
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

